

## APPENDICE I

### SECRETARIAT POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

Cité du Vatican, le 19 novembre 1975

Le Révérend Dr Philippe Potter  
Secrétaire Général Conseil Œcuménique des Eglises  
150, route de Ferney - CH - 1211 Genève 20

Cher Dr Potter,

Le document publié en Appendice 2 du Manuel sous le titre « Quatrième Rapport du Groupe mixte de travail » a été soumis à ses organismes fondateurs. Comme représentant du partenaire catholique je suis heureux de vous assurer de nouveau que notre réaction à ce rapport est positive et qu'il a reçu notre approbation.

C'est là un document utile qui vise à décrire notre engagement mutuel dans le mouvement œcuménique, à donner un aperçu de l'état présent des relations entre l'Eglise catholique romaine et le Conseil œcuménique des Eglises, et à indiquer la voie à suivre. De là la note de joie avec laquelle il fait écho à l'énorme changement de mentalité et d'attitude qui s'est produit dans l'Eglise catholique romaine ainsi que dans les Eglises au service desquelles s'est mis le Conseil œcuménique des Eglises. Il tente d'évaluer, de façon réaliste, l'importance de ce changement, montrant à la fois là où des progrès ont été faits ou peuvent être attendus ainsi que là où il n'a pas encore été possible de progresser ensemble.

Nous présentons les commentaires qui suivent, relatifs à certaines sections du Rapport, comme un indication de l'importance qu'il se propose d'avoir dans le développement ultérieur des relations entre l'Eglise catholique romaine et le grand nombre d'Eglises et de Communautés qui sont engagées dans le mouvement œcuménique au sein de l'association fraternelle que constitue le Conseil œcuménique des Eglises. Nous croyons que ces commentaires pourront contribuer, au cours de l'Assemblée, à la discussion sur les relations avec l'Eglise romaine et nous désirons qu'ils soient publiés avec le Quatrième Rapport sous forme d'addendum ou d'appendice conjointement aux commentaires analogues que l'Assemblée pourra estimer opportun d'ajouter.

#### 1. *Unité* [cf. Part. I, a) La communion déjà existante ; Part IV, 1) 1) L'unité de l'Eglise]

Le mouvement œcuménique est devenu un mouvement aux multiples faces, insérant dans sa sphère d'intérêt presque tous les aspects de la vie de l'Eglise et des aspirations de l'homme, se rendant capable par là d'apporter une riche contribution à l'intelligence de « l'être chrétien » et à la façon de le vivre dans le monde d'aujourd'hui. Cependant, ce mouvement perd sa signification s'il n'a, à la fois, pour impulsion première et pour but dernier, l'unité qui est le don fait par le Christ à son peuple fidèle. En conséquence, selon notre manière de voir, la caractéristique essentielle du mouvement œcuménique est un désir ardent d'une Eglise de

« d'une Eglise de Dieu une et visible, qui soit vraiment universelle et envoyée au monde entier pour qu'il se convertisse à l'Évangile et soit ainsi sauvé pour la gloire de Dieu (*Unitatis Redintegratio*, 1).

Il y a un sens dans lequel l'unité de l'Eglise est une fin en soi-même puisque son propos est d'être la vivante illustration de ce mystère d'unité qu'est la vie de la Trinité (*U. R.*, 2). Cette vérité spécifique à la fois la nature et la forme de l'Eglise ainsi que sa mission essentielle qui est de tout récapituler dans le Christ. C'est dans ce contexte que l'Eglise catholique comprend et affirme son service de l'unité voulue et donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est une des intuitions importantes du mouvement œcuménique qu'il existe déjà une communion entre chrétiens et que c'est, pour les disciples du Christ une tâche urgente que de s'efforcer de lui donner une expression correcte et adéquate (cf. *U. R.* 3). Cependant, l'effort œcuménique comporte un autre et nécessaire aspect. Cette communion est, jusqu'à présent, incomplète. Ce qui la rend telle, ce sont des questions importantes et même fondamentales qui séparent les chrétiens. L'œcuménisme implique donc aussi le labeur fait pour surmonter ces séparations, le discernement des causes de division, l'effort patient et appliqué fait en pleine loyauté envers l'enseignement de l'Évangile et les droits de la conscience, de telle manière qu'une pleine et parfaite communion puisse, en fin de compte, être réalisée (*U. R.* 4). Nous croyons que la manière catholique romaine de concevoir la communion ecclésiale, présentée avec ouverture d'esprit, peut constituer une contribution positive à cela.

Nous croyons qu'en exposant cela clairement nous donnons une orientation réaliste à la recherche commune que doit favoriser le Groupe Mixte de Travail. Cela veut dire que les intuitions pleines de promesses qu'offre la notion de conciliarité, comme trait caractéristique de l'Eglise et de sa vie, doivent être développées en relation — et sans rien lui ôter de sa valeur — avec la notion d'unité organique. C'est aussi dans ce contexte que peuvent être comprises les possibilités et les limites d'une légitime diversité dans la vie et dans l'expression de l'Eglise.

Dans un contexte ainsi donné, nous pouvons envisager le rôle du Groupe Mixte de Travail comme étant d'encourager les efforts œcuméniques au plan local, stimulant la prise de conscience de la contribution que l'on peut attendre des diverses situations mais toujours à l'intérieur des liens qui rattachent la communauté locale à la communauté universelle.

C'est encore dans ce contexte que nous sommes en mesure d'accueillir l'idée que, avec l'approbation et la coopération des Eglises impliquées, soit établi un forum pour des échanges d'information sur les dialogues confessionnels bilatéraux en cours, y compris ceux dans lesquels est engagée l'Eglise catholique romaine. Ce forum pourrait aussi prêter son concours dans le processus d'évaluation des traits qui émergent des dialogues bilatéraux, ce qui, en conséquence, se tournerait au bénéfice du travail théologique de la Commission de Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Eglises et, plus généralement, de la recherche œcuménique. Toutefois, nous ne considérons

pas ce forum comme un instrument de coordination des dialogues bilatéraux qui demeurent sous la responsabilité directe des deux partenaires, ni, si ce n'est dans un sens très général, comme un office consultatif.

## 2. *Témoignage commun* [cf. Partie I, Témoignage commune; Partie II, 1) b) Témoignage chrétien commun]

Les études déjà entreprises sur ce sujet par le Groupe Mixte de Travail ont reçu un nouveau caractère d'actualité par l'exhortation du Synode des Evêques de 1974 en faveur d'un « plus large témoignage commun rendu au Christ ». Ce témoignage commun occupe une place centrale dans la tâche œcuménique mais, à le mettre en œuvre, l'on rencontre des problèmes œcuméniques cruciaux. Ce qu'il y a de prometteur dans le mouvement œcuménique, c'est qu'il existe des convergences; ce qui fait problème, c'est que ces convergences ont pas encore atteint un stade de pleine maturité. Ces convergences se situent au niveau de notre façon de comprendre la foi chrétienne fondamentale ainsi que la nature et les exigences de la communion ecclésiale. L'unité (oneness) que nous partageons déjà à ces deux niveaux nous pousse à un certain témoignage commun dont elle-même se porte garant. Là où des différences existent encore à l'un ou l'autre de ces niveaux, de telle sorte que nous n'avons pas encore mené à son terme la convergence dans la parfaite unité de l'Eglise—une du Christ, des raisons théologiques et pastorales imposeront certaines limites au témoignage commun que nous sommes en mesure de donner. Ces limites ne doivent pas être déterminées a priori. Elles le seront dans les cas d'expère en fonction des objectifs concrets du témoignage commun.

Dans ce contexte le Groupe Mixte de Travail poursuivra sa recherche sur la question du témoignage commun recommandée dans le Rapport. De nouveau il attirera notre attention sur les questions d'unité, de communauté (fellowship) et de doctrine authentique, rendues plus urgentes que jamais par l'étendue et la profondeur de ces choses que nous tenons en commun et qui opèrent, entre nous, un rapprochement toujours plus étroit, aussi bien que par le besoin qu'ont les hommes de la foi et de l'amour du Christ.

## 3. *Développement et Paix* [cf. Partie IV, 1) c)]

Nous croyons que l'existence et les activités de SODEPAX sont importantes en ce qu'elles manifestent une réponse chrétienne commune à un devoir impérieux découlant de l'Évangile comme une conséquence essentielle, et en ce qu'elles sont, pour le Conseil œcuménique des Eglises et pour l'Eglise catholique romaine, un instrument efficace leur permettant de communiquer et d'agir ensemble dans les domaines de la justice et de la paix et de stimuler les activités régionales et locales.

Par sa nature, l'objectif de SODEPAX est limité. Il n'est pas concevable que cet organisme puisse couvrir la totalité du champ de son objet particulier. Nous croyons, cependant, que son influence a été, et peut de nouveau être, grande si, dans son programme en

cours, il s'efforce de donner aux pays et aux chrétiens pauvres une voie dans la recherche d'une société mondiale plus juste et plus supportable.

4. *Autres formes de collaboration en cours* [cf. Partie IV, 3) c)]

Il nous semble que les contacts et les collaborations établis entre l'Eglise catholique romaine et le Conseil œcuménique des Eglises sont bien plus grands que cette section du Rapport ne le donne à penser. Les questions énumérées sous ce chef sont à coup sûr importantes et nous sommes convaincus que des efforts persévérants et patients doivent être poursuivis pour en assurer la continuité, et pour que soit étendu ce genre de collaboration là où cela paraîtra opportun. Dans la plupart des cas il s'agira d'un progrès pas-à-pas, mais nous sommes sûrs qu'il est nécessaire de poursuivre, en y mettant tout notre cœur, cette part solide, bien que peu spectaculaire, de nos relations.

5. *Le Groupe Mixte de Travail* [cf. Partie III]

L'importance du Groupe Mixte de Travail lui vient de ce qu'il rend visible les relations établies entre l'E.C.R. et le C.O.E. ; de ce qu'il manifeste l'engagement œcuménique mutuel; de même que par la façon dont il permet à ces relations de prendre une consistance pratique. Le caractère effectif de ces relations et leur sérieux sont dits dans le Rapport. L'Eglise catholique romaine n'ayant pas l'intention de donner à ces relations, dans un avenir immédiat, la forme d'une candidature à sa participation comme membre du Conseil œcuménique des Eglises, le rôle du Groupe Mixte de Travail revêt un caractère crucial.

Nous considérons le Groupe Mixte de Travail comme un point de coordination et de réflexion. Il doit être un instrument grâce auquel les deux organismes séparés peuvent être coordonnés à la fois dans l'étude et dans l'action. Il constitue une sorte de position privilégiée à partir de laquelle la collaboration œcuménique de l'Eglise catholique romaine et du Conseil œcuménique des Eglises peut être examinée attentivement, organisée et promue. C'est un moyen grandement utile pour déterminer ce qui peut être fait quant aux ressources dont nous pouvons disposer et quant à nos conceptions théologiques respectives.

Le restructuration proposée du Groupe Mixte de Travail nous rendra plus souples et plus efficaces. Notre intention est que, dans la mesure du possible, la participation que nous y prendrons s'organise de telle manière qu'il en résulte, pour les efforts œcuméniques déployés tant sur le plan international qu'aux niveaux régional et local, un encouragement et un service.

Les observations qui précèdent ont pour but, dans notre esprit, de donner quelques précisions complémentaires à notre interprétation du contenu du rapport en conséquence d'une réflexion faite depuis sa rédaction finale. S'il nous est possible de reconnaître franchement les avantages et les difficultés que comportent nos relations mutuelles, c'est que ce qui nous unit déjà dans la foi et la charité du Christ est si fort que nous nous sentons poussés à nous efforcer coura-

geusement de surmonter les obstacles qui nous séparent encore et de manifester, aussi complètement et authentiquement que possible, la communion réelle, bien qu'imparfaite, qui existe déjà entre nous.

Avec mes chaudes et fraternelles salutations, je demeure

votre sincèrement dévoué,  
JEAN, CARDINAL WILLEBRANDS  
*Président*

*Service d'information 30 (1976/I) 25-27*